



NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MESURES FISCALES POUR CHERCHEURS ET EXPERTS ÉTRANGERS ET POUR LA RECHERCHE PRÉCOMPÉTITIVE EN PARTENARIAT PRIVÉ

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017



NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme *PME* désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans qu'il soit tenu compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition de *PME* est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (« entreprise de moins de 500 employés »). En outre, elle correspond à la définition en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par ailleurs, toujours dans le présent document, les petites entreprises sont celles qui ont moins de 50 salariés, alors que les moyennes entreprises ont entre 51 et 250 salariés.
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017.

L'évaluation des résultats du congé fiscal pour chercheurs étrangers, du congé fiscal pour experts étrangers et du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé est réalisée à la demande du Secteur de la science et de l'innovation.

Elle vise à apprécier les résultats des allègements fiscaux de 127 M\$ accordés aux entreprises et aux chercheurs ou experts étrangers pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte de l'évaluation des programmes, disponibles à l'adresse suivante : www.economie.gouv.qc.ca/evaluation.

AUTEUR DU RAPPORT

Jean-René Tagne Kuelah, expert en économétrie
et en évaluation de programmes
Recherche et rédaction

Direction de la coordination, de l'évaluation et
de la planification
Ministère de l'Économie, de la Science et
de l'Innovation

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction de la coordination, de l'évaluation et
de la planification
Ministère de l'Économie, de la Science et
de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4208

Pour plus d'information :
gar@economie.gouv.qc.ca

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes, sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. Nous tenons ainsi à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation, notamment le personnel de la Direction de la coordination et des stratégies clients du Ministère et celui de la Direction de l'audit interne, des enquêtes et de l'évaluation de Revenu Québec.

Un comité d'évaluation, constitué à l'occasion de la présente évaluation, avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus précisément, les membres du comité, présentés ci-après, devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation ainsi que conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui peuvent se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements aux membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant les mécanismes d'incitation fiscale à la recherche et développement dans les entreprises.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **France Côté**, conseillère
Direction de la coordination et des stratégies clients (DCSC), ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)
- **Michel Falardeau**, conseiller
Direction des mesures fiscales aux entreprises (DMFE), ministère des Finances
- **Ben Hadj**, analyste-conseil en innovation, DCSC, MESI
- **Hélène Lessard**, analyste-conseil, DCSC, MESI
- **Olivier Maligne**, évaluateur
Direction de l'audit interne, des enquêtes et de l'évaluation (DAIEE), Revenu Québec
- **Christophe Marchal**, évaluateur principal et chef d'équipe d'évaluation
Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification (DCEP), MESI
- **Mélanie Pomerleau**, directrice, DCSC, MESI
- **Jean-René Tagne Kuelah**, expert en économétrie et en évaluation de programmes, DCEP, MESI

François Maxime Langlois

Directeur

Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification

Christophe Marchal

Évaluateur principal et chef d'équipe d'évaluation

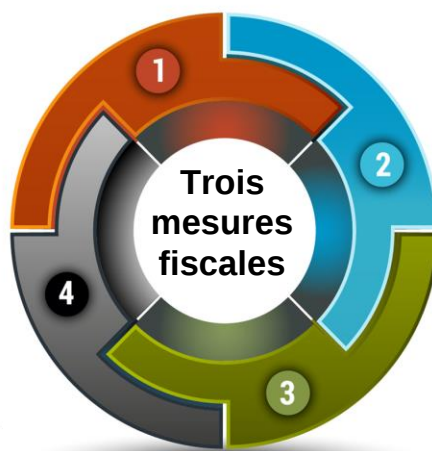
Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification

La présente évaluation vise à apprécier les résultats des allègements fiscaux accordés dans le cadre de trois mesures fiscales, pour chercheurs ou experts étrangers et pour la recherche précompétitive en partenariat privé, par rapport aux objectifs et aux résultats attendus, du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017.

Les résultats des trois mesures fiscales sont jugés satisfaisants. L'évaluation confirme la pertinence des mesures, leur efficacité, leur efficience et leurs effets positifs pour la clientèle visée et pour l'économie du Québec. Les principaux résultats sont les suivants :

✓ Pertinence

- 188 attestations de projets de recherche délivrées.
- 319 certificats délivrés aux chercheurs étrangers.
- 95 certificats délivrés aux experts étrangers.
- Taux de conversion appréciables des attestations et des certificats.
- Satisfaction de la quasi-totalité de la clientèle consultée.
- Selon 83 % des entreprises clientes sondées, impartialité du processus de traitement des demandes.
- Conformité aux principes de gestion axée sur les résultats.



✍ Conclusion

L'évaluation permet ces constats :

- Les mesures fiscales évaluées demeurent pertinentes.
- Les résultats visés sont atteints.
- Les retombées socioéconomiques des mesures fiscales sont satisfaisantes.

Toutefois, quatre constats suggèrent le besoin de réflexions, voire d'améliorations :

- Le principe d'additionnalité non avéré et la faible capacité à stimuler des dépenses supplémentaires en R-D.
- Des apparences de chevauchement avec d'autres mesures fiscales.
- La présence de deux grandes entreprises qui concentrent, ensemble, le tiers et la moitié des demandes de certificats pour experts et pour chercheurs.
- Taux de roulement des chercheurs et experts étrangers de 46 %, douze mois après la fin des congés fiscaux.

Efficacité



- Besoin continu de fournir des incitations fiscales à la réalisation de la R-D pour les entreprises.
- Selon la clientèle, caractère modeste de la valeur ajoutée des trois mesures fiscales. Toutefois, quasi-consensus sur son utilité.
- Apparences de chevauchement des mesures fiscales.
- Mesures cohérentes avec la mission du Ministère.
- Demande probante pour chacune des mesures. Toutefois, présence de deux entreprises qui concentrent ensemble le tiers et la moitié des demandes de certificats pour experts et pour chercheurs.
- Effet de levier de 4,5.
- Apport différentiel estimé à 15 %.
- Rendement de la dépense publique de 2,00.
- Coût par intervention acceptable.
- Mesures fiscales compétitives pour la réalisation de la R-D.

Effets



- 73 % des entreprises ayant réalisé des travaux de recherche grâce aux mesures fiscales.
- Augmentation des dépenses en R-D dans 44 % des entreprises.
- 78 % des entreprises clientes ayant développé de nouveaux produits et procédés.
- 37 % des entreprises ayant augmenté leur chiffre d'affaires.
- 7 % de croissance de l'emploi, mais un taux de roulement de 46 % pour les chercheurs et experts étrangers.
- Création de richesse de 245 M\$ sous la forme d'une amélioration de la profitabilité des entreprises et d'investissements nouveaux en R-D.

CHAPITRE 1 LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.1	Objectifs de l'évaluation	1
	1.2	Description des mesures fiscales.....	2
	1.3	Chaîne des résultats des mesures fiscales.....	4
	1.4	Montant des allègements fiscaux accordés	4
	1.5	Méthode d'évaluation	5
	1.6	Portée et limites de l'évaluation	5
CHAPITRE 2 LA PERTINENCE DES MESURES	2.1	Besoin continu des mesures fiscales en R-D.....	6
	2.2	Cohérence avec les priorités du Ministère	8
	2.3	Efficiences du modèle d'intervention	11
CHAPITRE 3 L'EFFICACITÉ DES MESURES	3.1	Atteinte des résultats visés.....	14
	3.2	Satisfaction de la clientèle et administration des mesures	17
CHAPITRE 4 LES EFFETS DES MESURES	4.1	Effets des mesures fiscales sur les entreprises	19
	4.2	Retombées socioéconomiques	21
CHAPITRE 5 LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	5.1	Principaux constats	22
	5.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	23
	5.3	Appréciation générale des résultats.....	25
ANNEXES		ANNEXE 1 : Compléments d'information	26
		ANNEXE 2 : Compléments méthodologiques	29

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation a pour but de rendre compte des résultats du congé fiscal pour chercheurs étrangers, du congé fiscal pour experts étrangers et du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé. L'examen des critères d'évaluation et des indicateurs développés dans le cadre de cet exercice a permis de répondre aux trois questions suivantes :

1. Les mesures fiscales à la recherche et développement (R-D) sont-elles pertinentes? (Pertinence)
2. Les résultats visés sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les retombées des mesures fiscales sont-elles satisfaisantes? (Retombées)

La Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification (DCEP) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation. Le protocole d'évaluation utilisé pour répondre à ces trois questions est présenté au tableau 1.

Tableau 1

Protocole d'évaluation des résultats des mesures fiscales

Volets	Critères à évaluer	Questions
Pertinence et l'efficacité des mesures fiscales		
	1. Le besoin des mesures fiscales pour la R-D	1
	2. La cohérence avec les priorités et la mission du gouvernement	1
	3. L'efficacité du modèle d'intervention	1
Efficacité des mesures fiscales		
	4. Le degré d'atteinte des résultats	2
	5. La satisfaction de la clientèle et l'administration des mesures fiscales	2
Effets des mesures fiscales		
	6. Les effets des mesures fiscales sur les entreprises	3
	7. Les retombées socioéconomiques	3

1.2 DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

1.2.1 Les objectifs et les résultats attendus

Les trois mesures fiscales poursuivent les objectifs suivants :

- **Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé** : Ce crédit d'impôt entend favoriser la réalisation de travaux de recherche de nature précompétitive au Québec. Ceux-ci doivent être réalisés dans le contexte d'un partenariat entre au moins deux entreprises du secteur privé.
- **Congé fiscal pour chercheurs étrangers** : Il vise à aider les entreprises effectuant de la recherche et développement (R-D), installées au Québec, à demeurer compétitives en attirant des chercheurs étrangers dont les compétences répondent à leurs besoins.
- **Congé fiscal pour experts étrangers** : Ce congé fiscal entend aider les entreprises installées au Québec à demeurer compétitives en attirant des experts étrangers dont les compétences sont reconnues dans la valorisation des résultats de la R-D.

1.2.2 La clientèle visée

Selon la mesure d'aide fiscale, les entreprises clientes doivent répondre à des critères précis.

- **Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé** : Le demandeur doit répondre aux deux conditions suivantes :
 - Exploiter une entreprise au Canada.
 - Conclure une entente avec un partenaire pour effectuer ou faire effectuer des travaux de R-D au Québec pour leur bénéfice commun. Le partenaire peut être une société, une société de personnes ou une entité exonérée d'impôt. Il n'est pas requis que le partenaire ait un établissement au Canada. Si cette entreprise partenaire n'a pas d'établissement au Canada ou s'il s'agit d'une entité exonérée d'impôt, elle ne pourra pas bénéficier du crédit d'impôt.
- **Congé fiscal pour chercheurs étrangers** : Sont admissibles les entreprises effectuant de la R-D et ayant signé un contrat d'emploi avec un chercheur étranger qui :
 - détient un diplôme de 2^e cycle avec mémoire de recherche reconnu par une université québécoise ou des connaissances équivalentes;
 - ne réside pas au Québec ou au Canada immédiatement avant son entrée en fonction auprès de l'employeur admissible;
 - exerce des fonctions en R-D au sein de l'entreprise québécoise.
- **Congé fiscal pour experts étrangers** : Sont admissibles les entreprises effectuant de la R-D et qui ayant un contrat d'emploi avec un expert étranger qui :
 - détient un diplôme de 1^{er} cycle reconnu par une université québécoise ou des connaissances équivalentes;
 - ne réside pas au Québec ou au Canada immédiatement avant son entrée en fonction auprès de l'employeur admissible;
 - exerce des fonctions de valorisation de la R-D au sein de l'entreprise québécoise.

1.2.3 Les projets ou les activités admissibles

Les projets et les activités suivantes sont admissibles :

- **Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé** : Pour être admissible à une attestation, un projet de R-D réalisé dans le cadre d'une entente de partenariat doit répondre aux deux critères suivants :

- L'entente intervenue entre les différentes parties possède les caractéristiques d'une entente de partenariat, un partenariat étant un regroupement d'au moins deux entreprises du secteur privé, aucunement liées, établi dans le but de réaliser un projet de recherche.
- Le projet de recherche possède les caractéristiques d'un projet de recherche précompétitive, comme les suivantes :
 - Présenter un contenu scientifique bien établi, un avancement scientifique ou un progrès technologique notable, et des incertitudes scientifiques ou technologiques à surmonter.
 - En être à l'une des étapes suivantes d'un projet de R-D : formulation de concept, d'hypothèses, réalisation d'activités d'investigation, d'analyse expérimentale ou scientifique, ou de faisabilité opérationnelle du concept visé, développement de matériaux, produits, dispositifs ou procédés génériques, essais en laboratoire et prototypes à petite échelle.
 - Viser l'acquisition de nouvelles connaissances et l'obtention de résultats de recherche pour les rendre accessibles à l'ensemble des partenaires, qui pourront les utiliser et les développer selon leurs besoins particuliers une fois le projet terminé.
- **Congé fiscal pour chercheurs étrangers** : Le chercheur étranger doit effectuer ou faire effectuer pour son compte des activités de R-D au Québec en sciences pures ou appliquées, ou dans une discipline connexe.
- **Congé fiscal pour experts étrangers** : L'expert étranger doit se consacrer presque exclusivement à des fonctions de valorisation de la R-D effectuée au Québec par l'entreprise qui présente la demande. Il s'agit des fonctions de commercialisation, de financement, de gestion ou de transfert de technologie.

1.2.4 Les modalités des mesures

En ce qui concerne le **crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé**, la mesure permet à une société détentrice d'une attestation de projet de recherche de bénéficier, pour une année d'imposition, d'un crédit d'impôt remboursable. Lorsque le crédit d'impôt excède l'impôt à payer, la société obtient, à certaines conditions, un remboursement de Revenu Québec. Ce crédit représente 14 % pour une grande entreprise, ou 30 % pour une PME, des dépenses admissibles de R-D effectuées au Québec selon les définitions fiscales en vigueur. Le crédit d'impôt est réclamé au moment de la production de la déclaration de revenus des sociétés, ou au plus tard 18 mois après la fin de l'exercice financier de la société.

En ce qui concerne le **congé fiscal pour chercheurs étrangers** ou le **congé fiscal pour experts étrangers**, le bénéficiaire direct est l'employé étranger de l'entreprise. Un certificat de chercheur étranger ou un certificat d'expert étranger permet à un tel employé de déduire un montant dans le calcul de son revenu imposable pour une année d'imposition. Ce congé fiscal est d'une durée maximale de 60 mois consécutifs et s'applique au salaire reçu par le chercheur ou l'expert étranger sur : 100 % de son revenu imposable les deux premières années, 75 % la troisième année, 50 % la quatrième et 25 % la cinquième.

1.2.5 La gestion des mesures fiscales

Le ministère des Finances a la responsabilité d'élaborer des incitations fiscales pour favoriser et soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi. À cet effet, il annonce diverses mesures fiscales ainsi que leurs modifications.

En vertu de sa mission, le MESI met en œuvre des politiques et des programmes en recherche et innovation. En matière de R-D, il administre les paramètres sectoriels des mesures prévus aux annexes C et D de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, laquelle fut sanctionnée en mars 2012.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

À ce titre, le MESI applique les dispositions qui y sont prévues et a la responsabilité de délivrer, de modifier ou de révoquer les attestations ou les certificats des entreprises effectuant de la recherche précompétitive ou recrutant des chercheurs ou des experts pour la mise en œuvre de projets de recherche. Il peut aussi recommander au ministre des Finances des modifications de mesures fiscales.

La réclamation des crédits d'impôt ainsi que l'administration et la vérification des paramètres fiscaux relèvent de Revenu Québec. À la suite d'une entente entre Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'examen scientifique des projets de recherche est effectué par l'ARC, qui offre aussi des crédits d'impôt pour la R-D, et les critères d'admissibilité scientifique de leurs programmes respectifs sont les mêmes.

1.3 CHAÎNE DES RÉSULTATS DES MESURES FISCALES

L'annexe 1, section 1.A – Modèle logique, présente l'illustration de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée le modèle logique. Il illustre la chaîne des résultats attendus par le Ministère et permet aussi une vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes des mesures, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus.

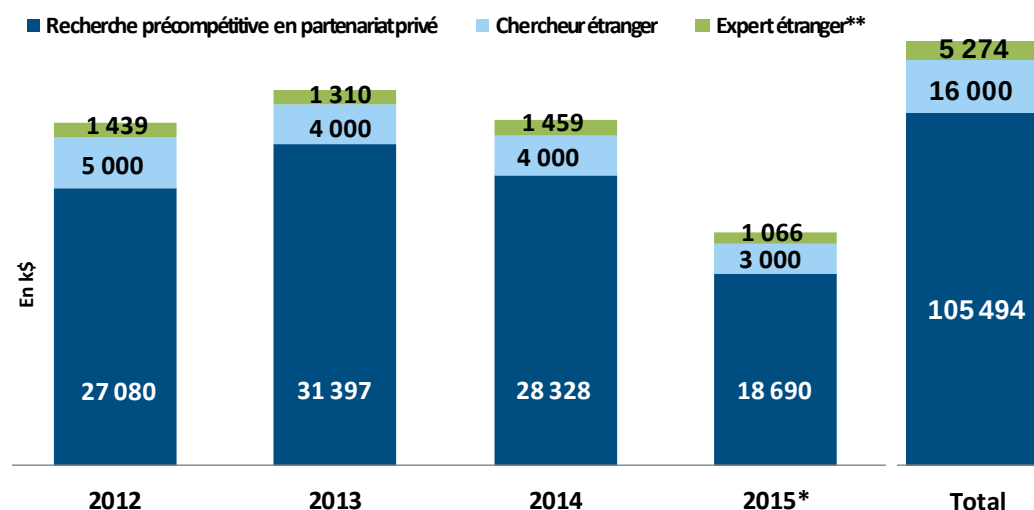
Ce modèle logique combiné aux hypothèses de la chaîne des résultats, traduites parfois en indicateurs de performance, complète la théorie du programme. Ainsi, les mesures fiscales entendent soutenir le développement de la recherche dans les entreprises du Québec, favoriser leur compétitivité et générer des retombées économiques.

1.4 MONTANT DES ALLÈGEMENTS FISCAUX ACCORDÉS

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015¹, **127 M\$ d'allègements fiscaux** ont été consentis, dont 21 M\$ en déductions fiscales aux chercheurs et experts étrangers et 106 M\$ en crédits d'impôt aux entreprises (graphique 1).

Graphique 1

Allègements fiscaux aux chercheurs ou experts étrangers et aux entreprises, en k\$
Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015



* Données provisoires, en raison des délais de production et de traitement des déclarations de revenus.

** Montant estimé des coûts des dépenses fiscales du congé fiscal pour experts étrangers.

Sources : Revenu Québec, ministère des Finances, estimations MESI, novembre 2017.

¹ Sur la base des plus récentes données disponibles de Revenu Québec.

1.5 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthodologie d'évaluation repose sur une analyse multicritère qui consiste en une identification de critères, de cibles et d'indicateurs, en lien avec les trois aspects d'évaluation à traiter, soit la pertinence, l'efficacité et les effets des mesures. L'examen des écarts conduit à une appréciation qualitative pour chacun des critères. Par la suite, une grille de pointage est utilisée en vue d'attribuer un score de 0 à 100 pour l'ensemble des résultats, le score de 70 étant synonyme d'un niveau de résultats jugé satisfaisant. La méthode de pointage est détaillée à l'annexe 1, section 1.B – Méthode d'appréciation des résultats.

Les sources d'information utilisées sont les suivantes : les fichiers de données du Ministère sur les demandes d'attestations et de certificats, les données de Revenu Québec sur les crédits d'impôt et les congés fiscaux, les sondages auprès des clientèles entreprises et chercheurs ou experts étrangers, et l'examen de la documentation officielle pertinente relative aux mesures fiscales pour la R-D. Les détails sur les sources d'information sont fournis à l'annexe 1, section 1.C – Sources de données.

1.6 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des trois mesures fiscales porte sur les résultats obtenus au cours des cinq années financières suivantes : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Dans le but de faciliter la présentation des résultats, les années financières évaluées sont converties selon les années civiles suivantes :

2012-2013 → 2013

2013-2014 → 2014

2014-2015 → 2015

2015-2016 → 2016

2016-2017 → 2017

Cependant, les statistiques fiscales obtenues de Revenu Québec et du ministère des Finances, lesquelles sont en années civiles, portent sur les quatre plus récentes années disponibles, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. En conséquence, les calculs ou appréciations basés sur ces données se limitent aux quatre premières années évaluées.

Par ailleurs, ce rapport d'évaluation se veut une aide à la décision pour les autorités et les gestionnaires responsables de ces mesures fiscales. Il a permis de déterminer des pistes d'amélioration dans l'atteinte de certains résultats ou des ajustements dans la gouvernance des mesures. Ces pistes d'amélioration seront traduites en recommandations.

Enfin, l'évaluation comporte certaines limites, et des stratégies ont été utilisées pour atténuer leurs effets sur les résultats, comme l'indique le tableau 6, à l'annexe 1, section 1.D – Limites de l'évaluation.



2.1 CRITÈRE 1 : BESOIN DES MESURES FISCALES EN R-D

LES CIBLES

1. Un besoin de maintenir des incitations en faveur de la R-D dans les entreprises.
2. Au moins 70 % de la clientèle percevant ces mesures comme étant utiles et ayant une valeur ajoutée pour la réalisation de la recherche.
3. La complémentarité de l'intervention avec d'autres mécanismes d'aide à la recherche.

Constats relatifs à la cible 1

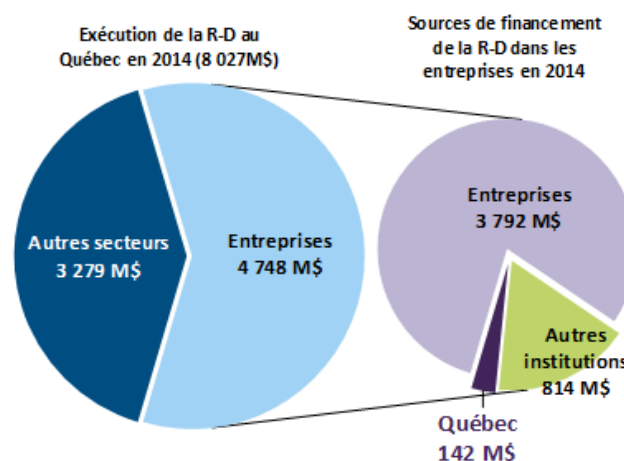
La cible est atteinte. Dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement ambitionne de positionner le Québec parmi les dix leaders de l'OCDE en matière de recherche et d'innovation. Pour y parvenir, le gouvernement mise sur l'émergence d'une véritable culture de recherche et d'innovation au Québec, notamment dans les entreprises.

À cet effet, le gouvernement se doit de renforcer les mécanismes d'incitation en faveur de la R-D. En fait, la dépense intérieure brute en recherche et développement (DIRD) pour l'ensemble des secteurs institutionnels du Québec est restée constante entre 2012 et 2013. En 2014, elle s'est établie à 8 027 M\$² (en dollars constants), une hausse de 5 %. Un peu plus de la moitié de la recherche est généralement réalisée dans les entreprises (graphique 2).

En 2014, la DIRD des entreprises du Québec est estimée à 4 748 M\$, soit une croissance de 8 points après deux années de stabilité. Cette tendance, similaire à l'échelle canadienne, place le Québec en deuxième position après l'Ontario pour des investissements en recherche.

Graphique 2

La recherche dans les entreprises du Québec au cours de l'année 2014



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 358-0001 et 358-0160, téléchargés le 18 décembre 2017.

La R-D exécutée par les entreprises est financée en majeure partie (80 % en 2014) par les entreprises elles-mêmes. Le gouvernement provincial ne finance qu'une part marginale (moins de 3 %) de ces dépenses.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des chercheurs du Québec se trouvent dans le secteur des entreprises. En 2013, les entreprises du Québec comptaient 25 690 chercheurs (équivalent temps plein), en baisse de 4 % par rapport à 2012. Sur cette période, la même tendance baissière est constatée dans tout le Canada³.

À l'échelle internationale, le Québec occupait en 2013 le 6^e rang (en croissance), avec un ratio de 10,7 chercheurs par millier d'employés. Cependant, la plupart des autres territoires canadiens et certains pays développés ont aussi augmenté leur nombre de chercheurs, et certains plus rapidement que le Québec⁴.

² Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 358-0001 (téléchargé le 18 décembre 2017).

³ Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 358-0160 (téléchargé le 18 décembre 2017).

⁴ Site Internet <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/> (consulté le 18 décembre 2017).



Constats relatifs à la cible 2

La cible est partiellement atteinte, car le principe d'additionnalité⁵ n'est pas satisfait pour les crédits d'impôt. En effet, seulement 49 % des entreprises n'auraient pas réalisé (ou pas complètement) leur projet de recherche en l'absence des crédits d'impôt. Par contre, les déductions fiscales ont été indispensables à la réalisation des projets de recherche pour 75 % des répondants (graphique 3).

Selon les unités administratives consultées, les allègements fiscaux des trois mesures ne semblent pas essentiels à la réalisation des projets de recherche ou à l'embauche des travailleurs qualifiés dans les grandes entreprises. Toutefois, ils favorisent la mise en place des partenariats en recherche et peuvent être un bon incitatif à effectuer un recrutement stratégique pour les PME disposant des moyens limités.

Par ailleurs, les mesures fiscales ont été utiles ou très utiles pour 79 % des répondants ayant bénéficié de déductions fiscales et pour la quasi-totalité de ceux ayant obtenu des crédits d'impôt pour la recherche précompétitive.

Constats relatifs à la cible 3

La cible est partiellement atteinte.

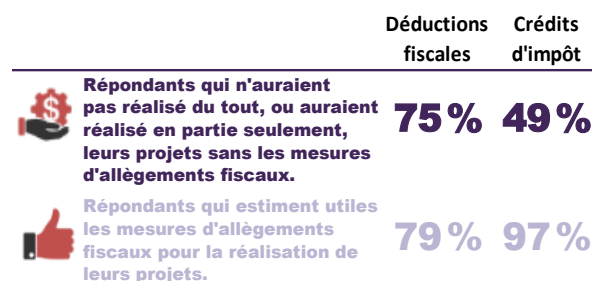
- En effet, moins d'un tiers des répondants estiment que le crédit d'impôt à la recherche en partenariat privé est unique ou complémentaire.
- De plus, seulement 57 % des entreprises consultées mentionnent que les déductions fiscales aux chercheurs et experts étrangers sont uniques ou complémentaires aux mécanismes d'intervention existants (graphique 4).

Par exemple, l'analyse documentaire fait apparaître que des similitudes existent entre les trois mesures fiscales évaluées et les crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D) au provincial. Ces similitudes sont les suivantes : déduction des dépenses relatives aux salaires versés aux chercheurs, et déductions fiscales qui concernent d'autres dépenses de nature courante en lien avec la R-D.

Au fédéral, le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) accorde aussi des crédits d'impôt sur les traitements ou salaires des chercheurs, d'autres dépenses de nature courante, certaines dépenses en capital et les frais généraux en lien avec la RS&DE.

Graphique 3

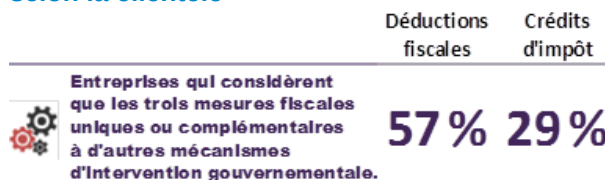
Valeur ajoutée et utilité des mesures fiscales



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Graphique 4

Unicité ou complémentarité des mesures fiscales selon la clientèle



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

⁵ Le principe d'additionnalité suppose que les mesures fiscales devraient permettre de réaliser de la R-D supplémentaire qui n'aurait pas eu lieu sans ces mesures.



D'ailleurs, certaines unités administratives consultées mentionnent que les trois mesures fiscales sont en concurrence avec d'autres mesures d'allègement fiscal existantes, ou qu'elles chevauchent celles-ci.



CIBLES 1 à 3

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés partiellement satisfaisants, car une cible est atteinte et les deux autres sont partiellement atteintes. Le besoin demeure pertinent de fournir des incitations fiscales pour la réalisation de la R-D dans les entreprises du Québec afin de leur permettre de maintenir une position concurrentielle à l'échelle pancanadienne et internationale. Toutefois, le principe d'additionnalité n'est satisfait que par la moitié des entreprises qui n'auraient pas réalisé leur projet de recherche précompétitive en partenariat privé. De plus, les bénéficiaires et les unités administratives responsables estiment que les mesures fiscales ne sont pas uniques ou complémentaires aux autres mécanismes d'intervention existants. Enfin, l'évaluation a constaté des risques de chevauchement avec d'autres mesures fiscales.

2.2 CRITÈRE 2 : COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS DU MINISTÈRE

LES CIBLES

4. La compatibilité des objectifs et des résultats visés avec la mission et les priorités du Ministère.
5. Une réponse de la clientèle ciblée à l'offre des mesures fiscales.
6. Un effet de levier de l'aide financière au moins égal à deux.

Constats relatifs à la cible 4

La cible est atteinte. Le Ministère reconnaît l'importance de la recherche et de l'innovation dans le développement économique. Cette vision est contenue dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2017-2022, qui couvre l'ensemble de la chaîne d'innovation, à partir de la R-D jusqu'à la commercialisation. La SQRI poursuit trois objectifs précis :

- Développer les talents, les compétences et la relève.
- Accroître la capacité de recherche du Québec et soutenir l'innovation sous toutes ses formes.
- Accélérer et amplifier le transfert et la commercialisation des innovations.

L'atteinte des objectifs poursuivis dans la stratégie s'appuie sur des aides budgétaires directes du gouvernement du Québec ainsi que sur d'importantes aides fiscales aux entreprises, comme :

- les crédits d'impôt à la R-D, dont le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé. En matière d'incitatifs à l'innovation, les crédits d'impôt à la R-D sont la plus importante source d'appui fournie par le gouvernement;
- les congés d'impôt pour les chercheurs et les experts étrangers. Les chercheurs et les experts étrangers à l'emploi d'une entreprise qui effectue des travaux de R-D au Québec peuvent bénéficier d'un congé dégressif de cinq années consécutives de l'impôt québécois sur leur salaire.



Par ailleurs, plusieurs initiatives additionnelles en faveur de la recherche et de l'innovation ont été annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017, que ce soit :

- pour encourager la recherche et l'innovation dans les établissements d'enseignement supérieur;
- pour soutenir des organismes de recherche;
- pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives encourageant l'innovation et la relève scientifique; ou
- pour la création d'une supergrappe en intelligence artificielle.

De plus, presque toutes les sept unités administratives consultées soutiennent que les trois mesures fiscales font partie des mécanismes mis en place pour favoriser la R-D et l'innovation au Québec. Ces mesures s'appuient sur le regroupement d'entreprises ou sur l'attraction d'une expertise de haut niveau à l'échelle internationale dans les entreprises, aux fins de réaliser les projets de R-D.

Constats relatifs à la cible 5

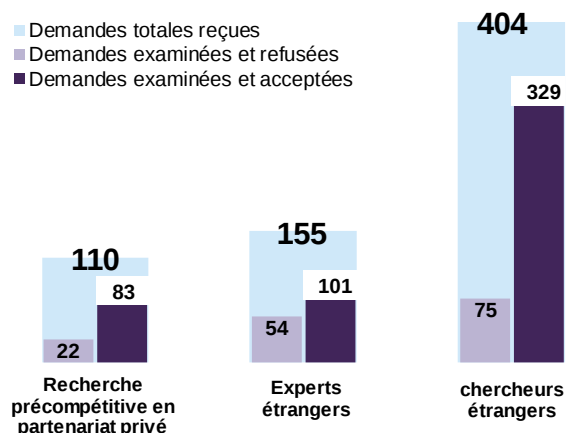
La cible est atteinte. Le graphique 5 fait état de la réponse à l'offre des mesures fiscales :

- 110 demandes d'attestations de projets de recherche, y compris les demandes de modifications, à l'égard de projets de recherche précompétitive en partenariat privé ont été reçues sur la période évaluée. Un total de 105 dossiers ont été examinés pendant la période, dont 83 demandes acceptées et 22 demandes refusées. Le taux d'acceptation s'établit ainsi à 79 %.

Les partenariats regroupent au minimum deux entreprises. Ainsi, chaque demande acceptée donne lieu à la délivrance d'au moins deux attestations de projets de recherche, dans le cas où un partenaire n'est pas une société étrangère. Au total, 188 attestations de projets de recherche ont été délivrées, y compris les attestations modifiées.

Graphique 5

Réponse de la clientèle à l'offre des mesures



Source : DCSC, MESI, octobre 2017.

- Ensuite, 155 demandes de certificats d'experts étrangers ont été enregistrées, provenant de 83 entreprises. De ce nombre, 149 demandes ont été examinées; 69 certificats ont été délivrés, 26 demandes ont été terminées⁶ et 54 ont été refusées. En considérant les 6 demandes qui sont toujours en examen, le taux d'acceptation s'établit à 64 %.

Par ailleurs, près du tiers des demandes de certificats d'experts (30 %) proviennent de seulement deux grandes entreprises, qui ont effectué chacune plus de 13 demandes sur la période.

- Enfin, ce sont 404 demandes de certificats de chercheurs qui ont été soumises par 94 entreprises au cours de la période. Au total, 394 demandes ont été examinées; 260 certificats ont été délivrés, 59 demandes ont été terminées et 75 ont été refusées. Ainsi, on obtient un taux d'acceptation de quatre demandes sur cinq (81 %).

Par contre, la moitié des demandes (50 %) de certificat de chercheur proviennent de seulement deux grandes entreprises, qui ont effectué chacune plus de 73 demandes sur la période.

⁶ Un dossier est déclaré « terminé » au terme des 60 mois de congé fiscal accordé au chercheur/expert ou à la suite du départ de celui-ci de l'entreprise.



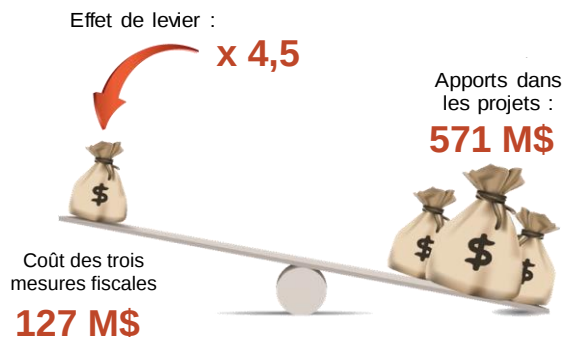
Constats relatifs à la cible 6

La cible est atteinte. Le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé a favorisé le regroupement d'entreprises privées et des investissements totaux de 697 M\$ en R-D. Un nombre important de ces entreprises a également recruté des chercheurs et experts étrangers qui ont obtenu des déductions fiscales. Ainsi, ces investissements des regroupements d'entreprises ont bénéficié d'un total de 106 M\$ de crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé et de 21 M\$ de déductions fiscales aux chercheurs et experts étrangers. L'effet de levier de ces trois mesures fiscales est ainsi de 4,5 (graphique 6). Autrement dit, chaque dollar de recettes fiscales abandonné par le gouvernement produit quatre dollars et demi d'investissements supplémentaires pour la R-D.

Les détails du calcul sont indiqués à l'annexe 2, section 2.B – Effet de levier.

Graphique 6

Effet de levier des trois mesures fiscales
Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015



Sources : Ministère des Finances, MESI et Revenu Québec, mars 2018.



CIBLES 4 à 6

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes. Plusieurs constats permettent d'établir la cohérence des trois mesures fiscales avec la mission du Ministère et les orientations du gouvernement. Par ailleurs, chaque dollar de recettes abandonné par le gouvernement de Québec a induit plus de quatre dollars d'investissements en R-D. De plus, une réponse à l'offre des mesures fiscales a été constatée. Par contre, une très forte concentration des demandes a aussi été observée, car les deux mêmes grandes entreprises ont effectué, ensemble, près du tiers des demandes de certificats d'experts et la moitié des demandes de certificats de chercheurs étrangers.



2.3 CRITÈRE 3 : EFFICIENCE DU MODÈLE D'INTERVENTION

LES CIBLES

7. Un apport différentiel des mesures fiscales supérieur à 50 %.
8. Un rendement de la dépense publique au moins supérieur à 1.
9. Des coûts de revient des résultats jugés raisonnables.
10. Un étalonnage favorable par rapport aux autres interventions en recherche dans le monde.

Constats relatifs à la cible 7

La cible n'est pas atteinte, car l'effet incitatif sur l'augmentation des dépenses en R-D est très faible. En effet, l'apport différentiel est estimé à seulement 15 %, ce qui signifie que les dépenses de R-D déclarées ont été de 15 %, en moyenne, plus élevées en raison de l'existence des mesures d'incitation. Ces dépenses supplémentaires ont été réalisées par 27 % des entreprises sondées (graphique 7).

Aucune différence significative de l'apport différentiel n'est relevée selon la nature de la mesure fiscale, c'est-à-dire selon que ce soit des déductions fiscales ou des crédits d'impôt.

Constats relatifs à la cible 8

La cible est atteinte. Sur la période évaluée, le rendement économique des trois mesures fiscales est estimé à 2,0 (graphique 8). Du point de vue du gouvernement, c'est un bon résultat, car chaque dollar de recettes fiscales abandonné par le gouvernement dans le cadre des trois mesures fiscales a généré deux dollars de flux économiques nouveaux dans l'économie québécoise. Ces flux économiques sont sous forme d'amélioration de la profitabilité des entreprises bénéficiaires ou d'investissements nouveaux en R-D.

Les détails méthodologiques sont indiqués à l'annexe 2, section 2.C – Analyse avantages-coûts.

Graphique 7

Apport différentiel des mesures fiscales



15 %

d'augmentation des dépenses de R-D imputable aux mesures fiscales



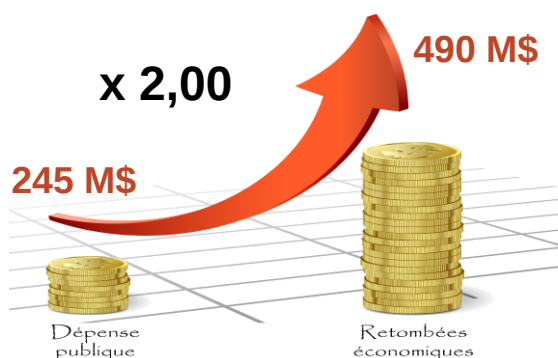
27 %

des entreprises ont augmenté leurs investissements en R-D grâce aux mesures fiscales

Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Graphique 8

Rendement économique des recettes abandonnées



Sources : Ministère des Finances, Revenu Québec, MESI et sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.



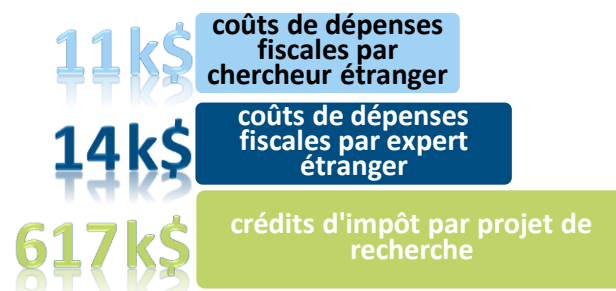
Constats relatifs à la cible 9

La cible est atteinte. Les recettes fiscales abandonnées sous forme de déductions fiscales aux chercheurs ou experts étrangers et de crédits d'impôt pour la recherche sont raisonnables. En effet, comme l'illustre le graphique 9 :

- en moyenne annuelle, le coût de la mesure fiscale est estimé à 11 k\$ par chercheur étranger. Ce montant correspond à 9 % du salaire moyen des professeurs titulaires de l'Université Laval en 2017 (122 k\$)⁷;
- le montant moyen du congé d'impôt par expert étranger est estimé à 14 k\$ par année, soit 12 % du salaire moyen versé aux professeurs titulaires de l'Université Laval en 2017;
- en moyenne par année, un crédit d'impôt de 616 k\$ est accordé par projet de recherche. Il s'agit d'un coût marginal, de 6 %, par rapport aux investissements en R-D des entreprises bénéficiaires, estimés à 10 M\$ par projet en 2016-2017⁸.

Graphique 9

Coût des dépenses fiscales par attestation de projet de recherche ou par certificat délivré par le Ministère



Sources : Ministère des Finances, Revenu Québec et MESI, novembre 2017.

Constats relatifs à la cible 10

La cible est atteinte. Le Québec se positionne avantageusement par rapport aux autres juridictions disposant de politiques destinées à attirer spécialement les chercheurs ou scientifiques étrangers. En effet, comme le montre le tableau 2, les mécanismes d'allègement fiscal en place dans certains pays s'adressent plus largement aux travailleurs qualifiés.

Tableau 2

Mesures d'incitation fiscale à la R-D dans quelques juridictions

Pays	Mécanismes d'allègement fiscal dans les juridictions
Canada	Le Canada offre un crédit d'impôt avec son programme de recherche scientifique et de développement expérimental. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable de 15 % des dépenses de R-D admissibles. Certaines « petites sociétés » ont la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt remboursable de 35 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3 M\$/année. D'autres crédits d'impôt sont disponibles au niveau provincial.
États-Unis	La plupart des dépenses de R-D admissibles sont déductibles à 100 %. Outre les encouragements fédéraux, un grand nombre d'États proposent également une multitude de modèles de crédits d'impôt, qui se différencient fortement les uns des autres. Différents autres crédits d'impôt existent dans les États.
Belgique	Les spécialistes et chercheurs étrangers peuvent bénéficier d'un régime fiscal particulier en fonction du nombre de jours passés hors de la Belgique.
Pays-Bas	Les chercheurs et scientifiques étrangers peuvent bénéficier d'une dérogation à l'exigence d'un permis de travail, soit environ 10 % du salaire.
France	La France offre une exonération fiscale de cinq ans pour les primes versées aux expatriés étrangers. Les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit de 30 % sur les 100 premiers millions d'euros, et d'un crédit de 5 % au-delà sur les dépenses de R-D admissibles.

⁷ Selon le maximum de l'échelle de salaire de 2017 des professeurs titulaires de l'Université Laval.

⁸ En 2016-2017, le Ministère a accordé une aide totale de 706 M\$ à 332 projets d'investissement ou d'innovation, contribuant ainsi à la réalisation d'initiatives d'un coût total de 3 479 M\$.



Tableau 2 (suite)

Mesures d'incitation fiscale à la R-D dans quelques juridictions

Pays	Mécanismes d'allègement fiscal dans les juridictions
Royaume-Uni	Les personnes en détachement au Royaume-Uni peuvent bénéficier d'un allègement fiscal sur leurs frais d'hébergement et de voyage. Par ailleurs, le Royaume-Uni offre des encouragements fiscaux, pour lesquels l'ampleur de la déductibilité des dépenses de R-D admissibles dépend de la taille de l'entreprise.
Suède	Les étrangers occupant des postes clés, comme des experts ou des scientifiques possédant un savoir et des compétences rares dans le pays, peuvent bénéficier d'un régime fiscal qui exonère 20 % de leur revenu pendant 10 ans.

Sources : UK Home Treasury (2003), Ernest & Young (2001) et ministères nationaux; KPMG, Mesures d'incitation fiscale pour la R&D en Suisse (2016).



CIBLES 7 à 10

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés partiellement satisfaisants, car trois des quatre cibles sont atteintes et que l'autre n'est pas atteinte. Le mécanisme d'allègement fiscal des trois mesures est rentable économiquement. En général, les coûts de ces interventions auprès des entreprises sont raisonnables, particulièrement en ce qui concerne le crédit d'impôt à la recherche. Par ailleurs, les trois mesures d'allègement fiscal du Québec sont très compétitives pour l'attraction des chercheurs ou experts étrangers et pour l'encouragement à réaliser de la R-D, par rapport aux mécanismes existants dans les juridictions étudiées. Toutefois, les incitations des trois mesures fiscales n'ont permis l'augmentation des dépenses en R-D des entreprises que de 15 % en moyenne.



3.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS VISÉS

LES CIBLES

11. Des attestations de projets de recherche.
12. Des certificats de chercheurs.
13. Des certificats d'experts.
14. Taux de conversion raisonnables des attestations et certificats délivrés.

Constats relatifs à la cible 11

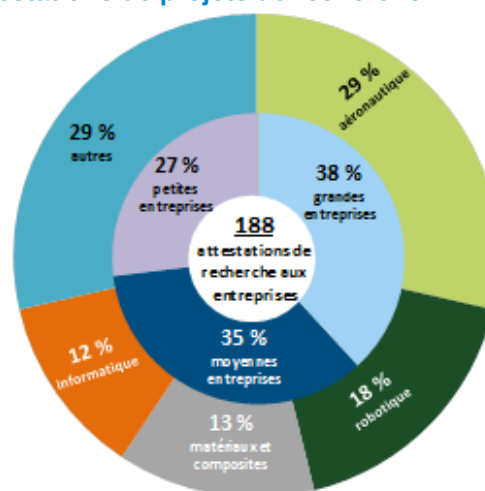
La cible est atteinte. Sur la période, 188 attestations de projets de recherche ont été délivrées à 89 entreprises pour qu'elles fassent de la recherche précompétitive au Québec (graphique 10). Chaque entreprise bénéficiaire a sollicité et obtenu au moins deux attestations pendant la période évaluée.

Les 89 entreprises bénéficiaires sont essentiellement grandes et moyennes. Les petites entreprises, quant à elles, ont obtenu le quart des attestations délivrées pour leur projet de recherche.

Les projets de recherche concernent plusieurs domaines, dont les principaux sont les suivants : l'aéronautique, la robotique, les matériaux et composites, et l'informatique.

Graphique 10

Attestations de projets de recherche



Source : DCSC, MESI, mars 2018.

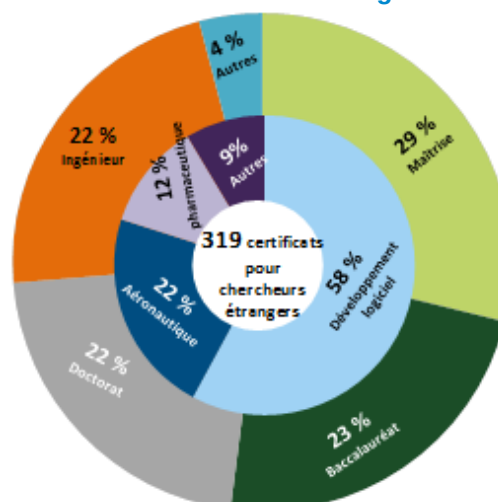
Constats relatifs à la cible 12

La cible est atteinte. Un total de 319 certificats ont été délivrés aux chercheurs étrangers embauchés par 83 entreprises (graphique 11). Cela signifie que chaque entreprise cliente a obtenu, en moyenne, presque quatre certificats pour ses chercheurs étrangers au cours des cinq dernières années. Toutefois, quelque six grandes entreprises se sont vu attribuer plus de la moitié (56 %) des certificats de chercheurs. Ainsi, chacune de ces entreprises a obtenu, en moyenne, 30 certificats en cinq ans.

Plus de la moitié de ces chercheurs travaillent dans le domaine informatique. Suivent les domaines de l'aéronautique (22 %) et de la biotechnologie (12 %).

Graphique 11

Certificats aux chercheurs étrangers



Source : DCSC, MESI, mars 2018.



Ces chercheurs sont titulaires, à parts quasi égales, d'une maîtrise, d'un baccalauréat, d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur. Les chercheurs qui disposent d'un diplôme de premier cycle ont présenté des expériences professionnelles ou d'autres formations complémentaires en appui à leur demande.

Constats relatifs à la cible 13

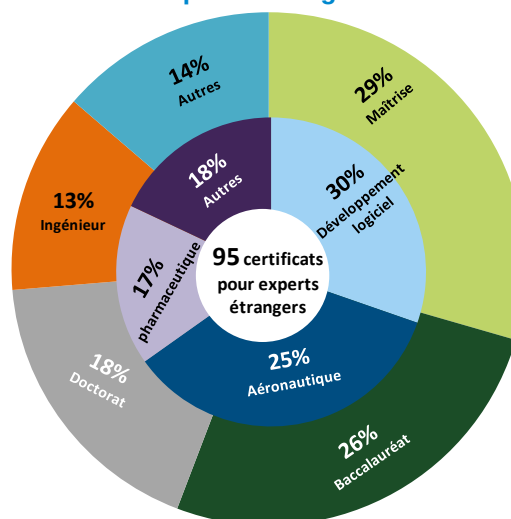
La cible est atteinte. Au total, le Ministère a délivré 95 certificats aux experts étrangers employés dans 56 entreprises (graphique 12). Par contre, seulement trois grandes entreprises ont obtenu presque le quart (24 %) des certificats d'experts, avec une moyenne d'environ huit certificats chacune sur la période.

Comme les chercheurs étrangers, les experts étrangers sont principalement employés dans le secteur informatique. Ils sont aussi nombreux à travailler dans l'aéronautique ou dans le domaine pharmaceutique.

Les experts étrangers disposent majoritairement d'une maîtrise (29 %) ou d'un baccalauréat (26 %). Plusieurs experts sont également titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur.

Graphique 12

Certificats aux experts étrangers



Source : DCSC, MESI, mars 2018.

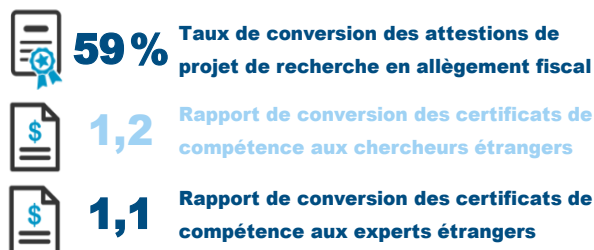
Constats relatifs à la cible 14

La cible est atteinte. En effet, les taux de conversion sont raisonnables pour chacune des mesures (graphique 13), du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 :

- Un total de 171 attestations de projets de recherche ont permis aux entreprises d'obtenir des allègements fiscaux auprès de Revenu Québec. Sur la même période, soit les quatre premières années évaluées, 146 attestations ont été délivrées. En faisant le rapport entre le nombre d'attestations ayant permis l'obtention des allègements fiscaux et le double du nombre des attestations délivrées (en raison de leur validité moyenne de deux ans), on obtient un taux de conversion de 59 %.

Graphique 13

Taux de conversion des attestations et certificats délivrés par le Ministère



Source : Revenu Québec, MESI, novembre 2017.

- Également, au cours des quatre premières années évaluées, 1 489 certificats ont permis aux chercheurs étrangers de bénéficier des déductions fiscales. Sur la même période, 249 certificats ont été délivrés par le Ministère. Un résultat de 1,2 est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de certificats ayant donné lieu aux congés fiscaux et cinq fois le nombre de certificats délivrés. Rappelons que chaque certificat permet au chercheur titulaire de bénéficier d'une déduction fiscale pendant cinq années consécutives. Que le rapport soit supérieur à 1 peut s'expliquer par des renouvellements de certificats ou par le nombre plus élevé de certificats délivrés avant la période d'évaluation et dont les titulaires ont continué à bénéficier des déductions fiscales au cours de cette période.



- Enfin, sur la même période, 366 certificats ont permis aux experts étrangers de bénéficier des déductions fiscales, alors que 69 certificats ont été délivrés par le Ministère sur la période. Un résultat de 1,1 est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de certificats qui ont donné lieu aux congés fiscaux et cinq fois le nombre de certificats délivrés. Rappelons encore une fois que chaque certificat permet à l'expert titulaire de bénéficier des congés fiscaux pendant cinq années consécutives. De plus, l'obtention d'un rapport supérieur à 1 peut s'expliquer par des renouvellements de certificats ou par le nombre plus élevé de certificats délivrés avant 2012 et qui ont permis aux titulaires d'obtenir des déductions fiscales pendant toute la période évaluée.



CIBLES 11 à 14

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les quatre cibles sont atteintes. En effet, 188 attestations de projets de recherche ont été délivrées aux entreprises réalisant de la recherche précompétitive au Québec. De plus, le Ministère a délivré 319 certificats aux chercheurs étrangers et 95 certificats aux experts étrangers afin qu'ils mettent en œuvre de projets d'innovation dans les entreprises. Toutefois, quelque six entreprises ont obtenu plus de la moitié des certificats de chercheurs étrangers, alors que trois entreprises ont reçu ensemble près du tiers des certificats d'experts étrangers. Enfin, le taux de conversion des attestations de projets de recherche en crédit d'impôt auprès de Revenu Québec est estimé à 59 %. Pour la conversion des certificats en congé fiscal, le rapport de conversion est supérieur à 1 en raison des renouvellements accordés aux chercheurs et experts étrangers ou du nombre élevé des certificats délivrés avant la période évaluée.



3.2 CRITÈRE 5 : SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET ADMINISTRATION DES MESURES

LES CIBLES

- 15. Une saine administration des mesures et une stabilité des règles d'attribution.
- 16. Une impartialité du processus d'examen et d'attribution des attestations ou des certificats.
- 17. Un taux de satisfaction global d'au moins 75 % de la clientèle pour chaque mesure fiscale.

Constats relatifs à la cible 15

La cible est atteinte. La gestion des trois mesures fiscales est réalisée dans le respect des principes de gestion axée sur les résultats. En effet, plusieurs outils de gestion ont été élaborés pour faciliter l'application des mesures auprès de la clientèle :

- Des points de référence sont fournis dans la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, ainsi que dans le budget du gouvernement du Québec et d'autres documents relatifs au crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé.
- Il est également mis à la disposition de la clientèle des informations complémentaires et explicatives sur la notion de recherche précompétitive en partenariat privé ainsi que sur les caractéristiques d'une entente de partenariat. Les conditions d'admissibilité, un guide pratique d'autoévaluation ainsi qu'un formulaire de demande sont également disponibles.
- Un guide accessible fournit aussi des renseignements généraux sur les congés fiscaux pour chercheurs et experts étrangers.
- Les formulaires de demande ou de renouvellement de certificats concernant les congés fiscaux pour chercheurs et experts étrangers ainsi qu'un formulaire de suivi annuel sont également accessibles.

Selon la plupart des unités administratives sondées, le rôle et les responsabilités des intervenants dans la gestion des trois mesures fiscales, à savoir le MESI, le ministère des Finances et Revenu Québec, semblent clairement définis, cohérents avec les compétences et les expertises de chacun, et adéquats pour faciliter l'exécution des mesures et l'atteinte de ses objectifs. Toutefois, il est suggéré qu'un mécanisme de coordination entre le Ministère et Revenu Québec soit mis en place pour en vue d'améliorer et d'optimiser le processus de traitement des demandes pour la délivrance d'attestations et de certificats. Plus précisément, cette collaboration devient nécessaire du fait des difficultés rencontrées dans l'application de certains critères d'admissibilité aux congés fiscaux pour chercheurs ou experts étrangers. À ce sujet, il faut préciser que la gestion des trois mesures fiscales sous la responsabilité du Ministère s'effectue conjointement avec Revenu Québec.

Constats relatifs à la cible 16

La cible est atteinte. En effet, plus de quatre entreprises sur cinq déclarent transparent le processus de traitement des demandes d'attestations de projets de recherche ou de certificats (graphique 14). Cependant, le niveau de satisfaction est de 12 points plus élevé pour les demandes d'attestations de projets de recherche par rapport aux demandes de certificats.

Graphique 14

Processus d'examen et d'attribution des attestations ou des certificats



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.



Par ailleurs, la quasi-totalité des unités administratives consultées ont déclaré que le processus de demande d'attestations de projets de recherche ou de certificats est clair et bien structuré. En fait, plusieurs ajustements ont été mis en place au Ministère, comme des clarifications dans l'application de certaines dispositions fiscales inscrites dans la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, ainsi que des améliorations au processus de traitement des dossiers. La satisfaction est plus élevée en ce qui concerne le processus de demande d'attestations de projets de recherche.

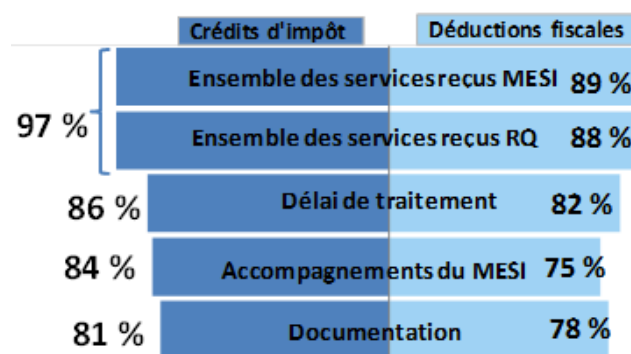
Constats relatifs à la cible 17

La cible est dépassée. La quasi-totalité des entreprises sondées qui ont fait une demande d'attestation de projet de recherche sont satisfaites de l'ensemble des services reçus du Ministère ou de Revenu Québec. Celles qui ont fait une demande de certificat indiquent des taux de satisfaction presque identiques, respectivement de 89 % et 88 %, à l'égard des services reçus du Ministère et de Revenu Québec.

Plus particulièrement, une proportion très élevée de la clientèle sondée est satisfaite du délai de traitement des dossiers, des conseils ou de l'accompagnement reçus du Ministère ainsi que de la documentation à fournir en appui à leur demande (graphique 15).

Graphique 15

Satisfaction des entreprises bénéficiaires



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Par ailleurs, pour la majorité des unités administratives consultées, les délais de traitement sont généralement raisonnables. Cependant, certains facteurs comme les périodes d'affluence et les dossiers incomplets ou complexes empêchent parfois le Ministère de respecter sa cible de 75 % de cas traités en 90 jours.



CIBLES 15 à 17

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car deux cibles sont atteintes et l'autre est dépassée. L'évaluation constate la présence d'outils de saine gestion dans l'administration des trois mesures fiscales. Les entreprises consultées font aussi mention de l'impartialité du processus d'examen et d'attribution des attestations ou des certificats. De plus, le taux de satisfaction des entreprises est très élevé, particulièrement chez les entreprises qui ont obtenu des crédits d'impôt pour la recherche précompétitive.



4.1 CRITÈRE 6 : EFFETS DES MESURES FISCALES SUR LES ENTREPRISES

LES CIBLES

- 18. Une augmentation du nombre de travaux de recherche.
- 19. Des investissements dans la recherche scientifique et le développement expérimental.
- 20. Un développement de nouveaux produits ou procédés dans les entreprises.
- 21. Une amélioration du chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires.

Constats relatifs à la cible 18

La cible est atteinte. Les mesures fiscales ont stimulé la réalisation des travaux de R-D ainsi que le développement de partenariats en recherche. En effet, le graphique 16 indique ceci :

- Près de trois entreprises consultées sur quatre affirment que les mesures d'allègement fiscal ont favorisé la réalisation des travaux de recherche. Cependant, les témoignages des unités administratives sondées sont plutôt mitigés en ce qui concerne les trois mesures fiscales comme vecteurs de R-D.
- La moitié de ces entreprises interrogées mentionnent aussi l'augmentation du nombre de projets réalisés en partenariat grâce aux allègements fiscaux des trois mesures.
- Enfin, 83 % des entreprises sondées affirment que l'allègement ou le congé fiscal reçu pour leurs activités de recherche leur a permis de développer une culture de l'innovation.

Graphique 16

Travaux de recherche dans les entreprises clientes



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Constats relatifs à la cible 19

La cible est atteinte. En effet, le graphique 17 montre ceci :

- Un peu moins de la moitié des entreprises interrogées ont indiqué des augmentations des investissements en recherche sur la période. Ces dépenses en R-D sont plus importantes chez les entreprises ayant bénéficié des crédits d'impôt (51 %) que chez celles ayant obtenu des déductions fiscales pour leurs chercheurs (40 %).
- Dans une même proportion, les entreprises consultées ont aussi indiqué la présence d'un partage des coûts des travaux de recherche grâce aux partenariats mis en place. Ce partage des coûts est davantage réalisé par les entreprises bénéficiaires de crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé (76 %).

Graphique 17

Investissements en R-D dans les entreprises



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.



- Enfin, les mesures fiscales ont aussi permis un meilleur accès aux infrastructures de pointe pour près de la moitié des entreprises interrogées. Les installations et les équipements de pointe sont plus accessibles aux entreprises qui ont obtenu une attestation de projet de recherche (56 %) qu'à celles dont les chercheurs ou experts étrangers ont reçu des certificats (37 %).

Constats relatifs à la cible 20

La cible est atteinte. En effet, le graphique 18 illustre ceci :

- Les allègements fiscaux aux entreprises et les déductions fiscales aux chercheurs ou experts étrangers ont permis à près de quatre entreprises sur cinq de développer de nouvelles connaissances ou de nouveaux produits et procédés.
- De plus, un peu moins des deux tiers des entreprises consultées mentionnent avoir commercialisé des produits et des technologies stratégiques grâce aux trois mécanismes d'allègement fiscal.

Graphique 18

Développement de nouveaux produits ou procédés dans les entreprises clientes



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Constats relatifs à la cible 21

La cible est atteinte. Des entreprises bénéficiaires ont amélioré leur performance grâce aux mesures fiscales (graphique 19). En effet :

- un peu plus du tiers des entreprises consultées mentionnent avoir noté un accroissement de leur chiffre d'affaires
- une proportion identique des entreprises interrogées ont connu une augmentation de leurs parts de marché;
- près de deux entreprises sondées sur cinq ont noté une amélioration de leur compétitivité.

Graphique 19

Évolution du chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.



CIBLES 18 à 21

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les quatre cibles sont atteintes. Les mesures fiscales ont favorisé la réalisation des travaux de recherche de 73 % des entreprises consultées, mais seulement 44 % de ces entreprises indiquent avoir augmenté leurs investissements en R-D grâce à ces mécanismes d'allègement fiscal. Par ailleurs, les quatre cinquièmes des entreprises sondées ont développé de nouvelles connaissances et de nouveaux produits et procédés, et le tiers d'entre elles indiquent avoir noté un accroissement de leur chiffre d'affaires.



4.2 CRITÈRE 7 : RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

LES CIBLES

- 22. Des emplois créés ou maintenus.
- 23. La présence d'autres effets pour l'économie québécoise.

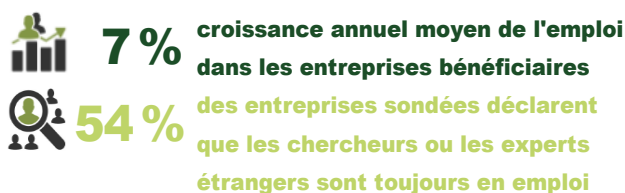
Constats relatifs à la cible 22

La cible est atteinte.

La croissance de l'emploi dans les entreprises bénéficiaires a été de 7 % en moyenne par année. De plus, plus de la moitié des entreprises sondées mentionnent que les chercheurs ou les experts étrangers recrutés sont toujours en emploi (graphique 20). Ainsi, le taux de roulement des chercheurs ou experts étrangers dans les entreprises est estimé à 46 %.

Graphique 20

Création d'emplois dans les entreprises bénéficiaires



Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

Toujours selon les entreprises consultées, les départs des chercheurs ou experts interviennent essentiellement à la fin de l'emploi pour lequel ils ont été embauchés. Ainsi, le tiers des départs sont intervenus entre six et douze mois après la fin du congé fiscal, et un autre tiers plus de douze mois après.

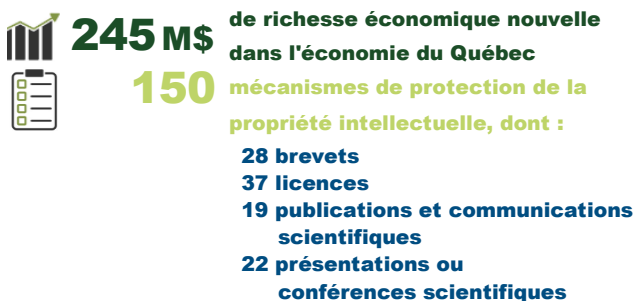
Constats relatifs à la cible 23

La cible est atteinte.

La richesse économique créée est estimée à 245 M\$ dans l'économie québécoise, sous la forme d'une amélioration de la profitabilité des entreprises et d'investissements nouveaux en R-D (graphique 21). Elle est la résultante des retombées économiques des projets de recherche, évaluées à 490 M\$ et, en contrepartie, d'un coût économique de 245 M\$ en crédits d'impôt, déductions fiscales ou subventions. De plus, ces différentes mesures d'allègement fiscal ont permis aux entreprises bénéficiaires de recourir à 150 mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, comme des brevets, des licences, des publications ou des communications scientifiques.

Graphique 21

Autres retombées dans l'économie et dans les entreprises clientes



Sources : Ministère des Finances, Revenu Québec, MESI et sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.



CIBLES
22 et 23

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes. Le nombre d'emplois croît en moyenne de 7 % par année dans les entreprises bénéficiaires. Plus de la moitié des chercheurs et experts étrangers sont toujours employés par l'entreprise, mais le taux de roulement de 46 % soulève des questions. Les trois mesures fiscales ont également induit des retombées économiques estimées à 245 M\$ sous la forme d'une amélioration de la profitabilité des entreprises financées et d'investissements nouveaux en R-D. Plusieurs mécanismes de protection de la propriété intellectuelle ont été utilisés par les entreprises consultées, essentiellement des brevets, des licences et la publication d'articles scientifiques.



5.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Principaux résultats des trois mesures fiscales – Degré d'atteinte des cibles Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2017		Atteinte des cibles
Légende : ✓ pour cible atteinte; ± pour cible partiellement atteinte; X pour cible non atteinte		
La pertinence des trois mesures fiscales		
Critère 1 : Le besoin continu des mesures fiscales pour la R-D		±
– Besoin toujours pertinent de fournir des incitations fiscales pour la réalisation de la R-D dans les entreprises du Québec.		✓
– Utilité des mesures perçue par la grande majorité des entreprises, mais principe d'additionnalité non satisfait pour les crédits d'impôt.		±
– Unicité ou complémentarité de 29 % et de 57 % pour les crédits d'impôt et déductions fiscales, respectivement, selon la clientèle sondée.		±
Critère 2 : La cohérence avec la mission du Ministère		✓
– Les trois mesures fiscales sont cohérentes avec la mission et les orientations du Ministère.		✓
– Demande probante pour chacune des mesures. Toutefois, deux entreprises concentrent, ensemble, le tiers et la moitié des demandes de certificats pour experts et pour chercheurs.		✓
– Effet de levier des trois mesures fiscales de 4,5.		✓
Critère 3 : L'efficacité du modèle d'intervention		±
– Apport différentiel estimé à 15 %.		X
– Rendement de la dépense publique de 2,00.		✓
– En moyenne annuelle, le coût de la déduction fiscale est de 11 k\$ par chercheur étranger et de 14 k\$ par expert étranger, et un crédit d'impôt de 616 k\$ est accordé par projet de recherche.		✓
– Les offres des trois mesures fiscales du Québec sont très compétitives pour l'attraction des chercheurs ou experts et pour l'encouragement à réaliser de la R-D.		✓
L'efficacité des trois mesures fiscales		
Critère 4 : Le degré d'atteinte des résultats visés		✓
– 188 attestations de projet de recherche, délivrées majoritairement aux grandes et moyennes entreprises.		✓
– 319 certificats délivrés aux chercheurs étrangers, qui travaillent principalement dans les domaines de l'informatique ou de l'aéronautique.		✓
– 95 certificats délivrés aux experts étrangers, qui travaillent aussi principalement dans les domaines de l'informatique ou de l'aéronautique.		✓
– Taux de conversion de 59 % pour les attestations de projets de recherche, et rapport de conversion respectivement de 1,2 et de 1,1 pour les certificats de chercheurs et d'experts étrangers.		✓
Critère 5 : La satisfaction de la clientèle et l'administration des mesures fiscales		✓
– La quasi-totalité de la clientèle consultée se dit satisfaite ou très satisfaite de la qualité des services reçus, dans l'ensemble.		✓
– Pour 83 % des entreprises clientes sondées, le processus de traitement des demandes est impartial.		✓
– Conformité aux principes de gestion axée sur les résultats.		✓
Les retombées des trois mesures fiscales		
Critère 6 : Les effets des mesures fiscales sur les entreprises		✓
– 73 % des entreprises sondées déclarent avoir réalisé des travaux de R-D grâce aux mesures fiscales.		✓
– 44 % des entreprises sondées déclarent avoir augmenté leurs dépenses en R-D sur la période.		✓
– 78 % des entreprises clientes déclarent avoir développé de nouveaux produits et procédés.		✓
– 37 % des entreprises sondées déclarent avoir augmenté leur chiffre d'affaires.		✓
Critère 7 : Les retombées socioéconomiques		✓
– 7 % de croissance annuelle moyenne du nombre d'employés dans les entreprises clientes.		✓
– Création de richesse estimée à 245 M\$ sous la forme d'une amélioration de la profitabilité des entreprises et d'investissements nouveaux en R-D.		✓



5.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

L'examen des résultats permet de répondre aux quatre questions de l'évaluation.

1. Les mesures fiscales sont-elles pertinentes?

L'évaluation confirme la pertinence des mesures fiscales, en raison de la nécessité d'inciter continuellement les entreprises du Québec à faire de la R-D afin de garantir ou de consolider leur compétitivité. D'ailleurs, ces mesures fiscales sont cohérentes avec la mission et les orientations du Ministère et sont jugées utiles par la grande majorité des entreprises sondées. En outre, une demande probante et à coût raisonnable pour chacune des mesures a été constatée. Les mesures sont également un bon levier pour l'investissement en recherche, puisque chaque dollar de recettes abandonnées a entraîné plus de quatre dollars d'apports supplémentaires dans le montage des projets. De plus, la rentabilité socioéconomique des allègements consentis a été établie.

Cependant, l'évaluation a constaté trois éléments qui suggèrent le besoin de réflexions, voire d'améliorations :

- Du point de vue des bénéficiaires et des gestionnaires des mesures, il y a des apparences de chevauchement avec d'autres mécanismes d'incitation fiscale (en lien avec la cible 3).
- Le principe d'additionnalité des mesures fiscales (en lien avec la cible 2) ainsi que leur capacité à stimuler des investissements supplémentaires en R-D dans les entreprises (cible 7) sont plutôt faibles.
- La demande des certificats pour experts et chercheurs étrangers est fortement concentrée dans deux grandes entreprises, qui regroupent à elles deux le tiers et la moitié des demandes reçues (cibles 12 et 13).

2. Les résultats visés par les mesures fiscales sont-ils atteints?

Les résultats visés sont atteints. Un total de 188 attestations de projets de recherche ont été délivrées aux entreprises, et les chercheurs et experts étrangers ont reçu respectivement 319 et 95 certificats. En tenant compte de la durée de validité des attestations ou de la durée de renouvellement des certificats, le taux de conversion est estimé à 59 % ou le rapport est considéré comme supérieur à 1. Les trois mesures fiscales sont administrées en conformité avec les principes de gestion axée sur les résultats, et à la grande satisfaction des entreprises clientes.

3. Les retombées des mesures fiscales sont-elles satisfaisantes?

Les retombées des trois mesures fiscales sont satisfaisantes. Dans les entreprises bénéficiaires, elles se traduisent par une augmentation des investissements et des travaux de recherche, avec pour corollaire davantage de nouvelles connaissances et de nouveaux produits et procédés. Certaines entreprises ont aussi enregistré des augmentations de leur chiffre d'affaires ainsi que du nombre de leurs marques de commerce. En plus, des emplois sont en croissance dans les entreprises soutenues, malgré un taux de roulement des chercheurs et experts étrangers de 46 %, douze mois après la fin des congés fiscaux. Enfin, l'économie s'est enrichie de 245 M\$ en raison d'une amélioration de la profitabilité des entreprises financées et d'investissements nouveaux en R-D.



5.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

L'évaluation de l'atteinte des 23 cibles aboutit à un pointage de 74 sur 100. En conséquence, les résultats des mesures fiscales sont jugés satisfaisants.

La pertinence des mesures fiscales est évaluée à 22 points sur 35. Les résultats les plus probants sont constatés aux critères 1 et 3.

L'efficacité des mesures fiscales est évaluée à 28 points sur 35. Les résultats sont probants pour les critères 5 et 6.

Les effets des mesures fiscales sont évalués à 23 points sur 30. Les résultats sont probants pour le critère 7.

Plus de détails sont présentés à l'annexe 2, section 2.A – Tableau de pointage.



**PERTINENCE
DES MESURES :**

22,13/35 pts



**EFFICACITÉ
DES MESURES :**

28,34/35 pts



**EFFETS
DES MESURES :**

23,00/30 pts

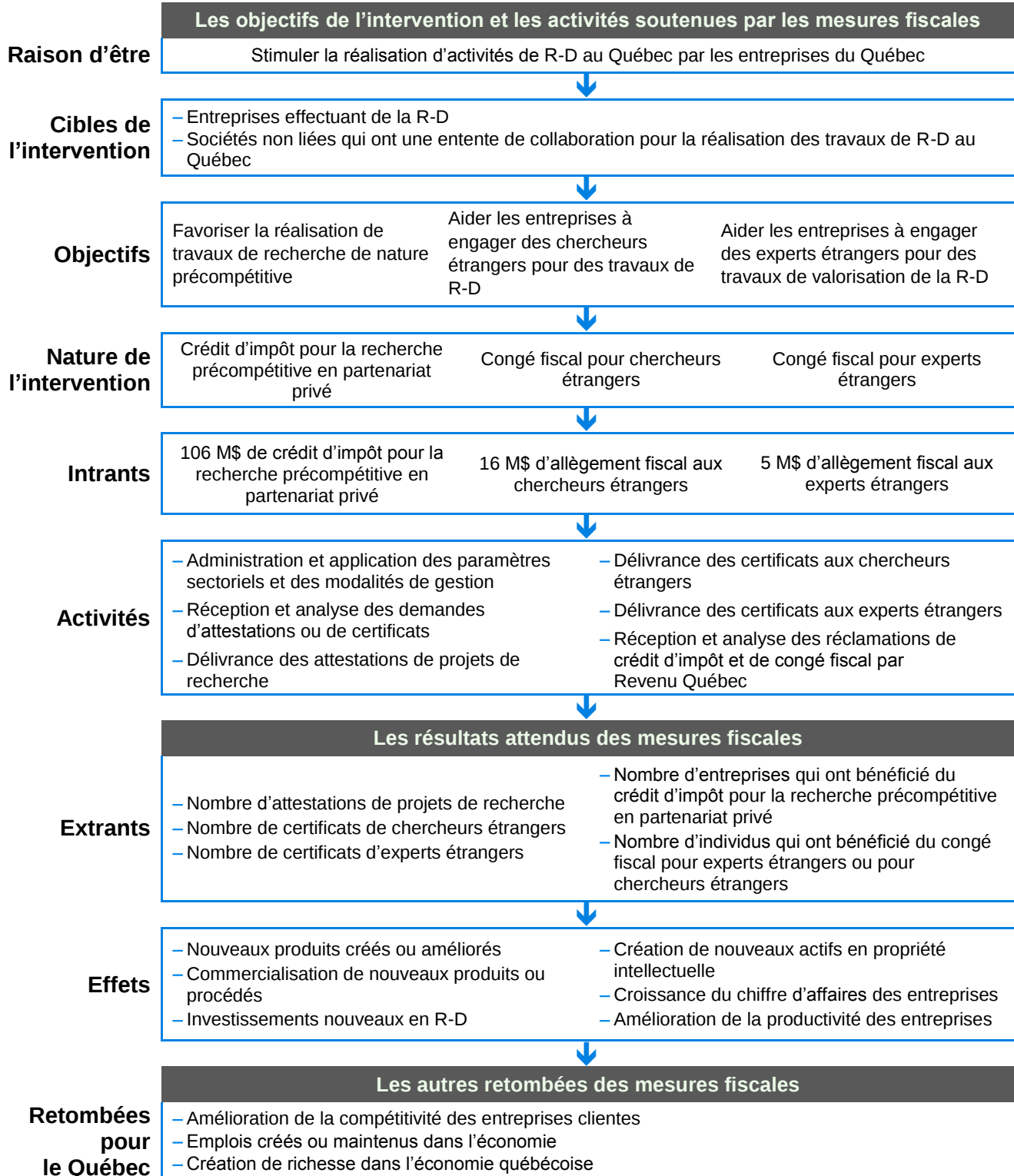


**TOTAL
SUR 100 :**

73,47 pts

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en montrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats attendus.



1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthodologie repose sur des critères, des cibles et des indicateurs, en lien avec la pertinence, l'efficacité et les effets des mesures fiscales. Pour chaque critère, des indicateurs et des cibles sont établis.

Chaque critère évalué peut comporter deux ou plusieurs cibles, selon le cas. L'appréciation du critère s'effectue selon les pointages suivants : 3 points pour un critère dépassé, 2 points pour un critère atteint, 1 point pour un critère partiellement atteint et aucun point pour un critère non atteint. Des décimales sont aussi utilisées lorsqu'elles représentent plus justement la réalité des résultats obtenus (ex. : 2,5 ou 1,75).

Dans le but d'apprécier au plus juste la performance des mesures fiscales, un pointage de 0 à 100 est attribué aux résultats constatés pour l'ensemble des cibles. Ce pointage permet ainsi de qualifier les résultats des mesures, selon l'une des quatre appréciations du tableau 3. Le score final sur 100 provient de l'addition des points par critère, puis de leur transformation en scores pondérés. Le tableau 4 présente le poids respectif de chacun des thèmes considérés.

Tableau 3

Échelle d'appréciation de la performance

Appréciation qualitative	Intervalle
Résultats très satisfaisants	90-100
Résultats satisfaisants	70-89
Résultats partiellement satisfaisants	50-69
Résultats insatisfaisants	0-49

Tableau 4

Pondération des éléments à évaluer

Éléments à évaluer	Poids en %
La pertinence des mesures	35
L'efficacité des mesures	35
Les retombées des mesures	30

1.C SOURCES DE DONNÉES

Plusieurs sources d'information quantitative et qualitative ont été utilisées. Cette approche offre l'avantage de permettre la vérification de l'exactitude des données par le croisement de différentes sources d'information. Voici les différentes sources de données utilisées :

- **Données de Revenu Québec sur les crédits d'impôt et les congés fiscaux**

Les données officielles de Revenu Québec concernant le nombre de crédits d'impôt ainsi que les montants des allègements fiscaux consentis qui ont été recueillies pour les années disponibles ont été utilisées.

- **Entrevue avec des unités administratives concernées par la gestion des mesures fiscales**

En décembre 2017, des requêtes de consultation ont été adressées aux directions concernées par la gestion du crédit d'impôt à la R-D et des congés fiscaux, afin d'obtenir leur avis ainsi que des informations qualitatives sur la pertinence, l'efficacité et les effets des mesures. Ces informations complémentaires ont porté sur les normes, les outils ou les modalités de gestion, particulièrement les mécanismes de règlement des problèmes dans l'administration de ces mesures fiscales.

- **Examen de la documentation officielle pertinente relative aux mesures fiscales pour la R-D**

Les informations disponibles sur les orientations gouvernementales (rapports de gestion, stratégies, plans d'action, plans stratégiques, etc.) en matière d'allègement fiscal pour la R-D des entreprises ont été examinées. De plus, le rapport issu des travaux menés par des commissaires de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise a été particulièrement consulté.

Enfin, des recherches, principalement sur Internet, ont été effectuées pour trouver de l'information sur les principaux autres programmes ou mesures similaires du gouvernement du Québec et du Canada.

- **Fichiers de données du Ministère sur les demandes d'attestations et de certificats**

Le Ministère détient deux banques de données des entreprises qui ont fait une demande d'attestation de projet de recherche ou de certificat. Ces banques ont fourni diverses informations sur chaque demande, notamment le statut (*en analyse, refusée, admissible, modifiée*, etc.) ou la composition (nombre d'entreprises, régions, secteurs d'activité, etc.). Enfin, elles ont aussi permis de dresser la liste des entreprises qui ont reçu des attestations ou des certificats ainsi que la liste des chercheurs et des experts étrangers qui ont obtenu des certificats pour les deux sondages.

• Enquête téléphonique auprès des organisations clientes des trois mesures fiscales

Un sondage téléphonique a été réalisé du 18 août au 9 octobre 2017 auprès des entreprises qui ont obtenu des attestations de projets de recherche ou des certificats du Ministère pendant les cinq années évaluées, soit de 2012-2013 à 2016-2017. L'objectif était de mesurer leur satisfaction à l'égard des services reçus, de l'utilité de ces mesures fiscales ainsi que des résultats des projets réalisés.

Sur une population initiale de 284 entreprises, dont 92 ayant fait une demande d'attestation de projet de recherche et 192 ayant soumis une demande de certificat de chercheur ou d'expert, le taux de réponse est estimé à 79 % (tableau 5). Aucun échantillonnage n'a été effectué, c'est-à-dire que chaque entreprise a fait l'objet d'au moins un appel téléphonique.

Tableau 5

Rendement du sondage téléphonique auprès des entreprises clientes

Population	Population initiale*	Population joignable*	Nombre de répondants	Taux de réponse	Marge d'erreur
Entreprises	284	162	128	79 %	6,4 %

* La population joignable exclut les numéros non valides ou sans service, les fermetures d'entreprises, les doublons et les entreprises hors échantillon.

Source : Sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, MESI, août-octobre 2017.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation comporte certaines limites. Des stratégies ont été utilisées pour atténuer leurs effets sur les résultats, comme l'indique le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Absence de cibles précises de résultats.	- Les objectifs des crédits d'impôt pour la R-D ont été traduits en cibles sous forme de tendances (croissance ou maintien) ou sous forme dichotomique. - Les performances constatées dans les dernières évaluations du congé fiscal pour chercheurs étrangers (2003) et du congé fiscal pour experts étrangers (2005) ont été considérées dans l'appréciation des résultats. - Pour les cibles restantes, les attentes habituelles du Ministère (présence ou absence, croissance ou maintien, etc.), s'appliquant quelle que soit l'intervention évaluée, ont été utilisées. À cet effet, la documentation gouvernementale sur les mesures fiscales a été consultée.
Données précises non disponibles sur les retombées économiques auprès des entreprises.	L'absence de données précises a été compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et par l'utilisation de techniques économétriques appliquées aux données de sondage.
Politique de confidentialité de Revenu Québec.	Selon la politique de confidentialité de Revenu Québec, les renseignements contenus dans le dossier fiscal d'un contribuable sont confidentiels et difficilement accessibles. Lorsque nécessaire, les estimations basées sur les données économiques ont été utilisées.

2.A TABLEAU DE POINTAGE

Évaluation des trois mesures fiscales – Pointage final des résultats sur 100		
	Score obtenu	Maximum possible
Pertinence des trois mesures fiscales		
	Critère 1 : Le besoin continu des mesures fiscales pour la R-D	5,96
	Critère 2 : La cohérence avec la mission du Ministère	8,69
	Critère 3 : L'efficacité du modèle d'intervention	7,49
	<i>Sous-total Pertinence (sur 35 points)</i>	<u>22,13</u>
Efficacité des trois mesures fiscales		
	Critère 4 : Le degré d'atteinte des résultats visés	13,56
	Critère 5 : La satisfaction de la clientèle et l'administration des mesures	14,78
	<i>Sous-total Efficacité (sur 35 points)</i>	<u>28,34</u>
Les retombées des trois mesures fiscales		
	Critère 6 : Les effets des mesures fiscales sur les entreprises	11,50
	Critère 7 : Les retombées socioéconomiques	11,50
	<i>Sous-total Effets (sur 30 points)</i>	<u>23,00</u>
Total sur 100		73,47

2.B EFFET DE LEVIER

Le tableau 7 ci-dessous présente les détails du calcul de l'effet de levier des trois mesures fiscales.

Tableau 7

Effet de levier des trois mesures fiscales, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015

Nature des investissements	TOTAL
– Déductions fiscales aux chercheurs étrangers	16 000 000 \$
– Déductions fiscales aux experts étrangers	5 274 437 \$
– Crédit d'impôt à la recherche précompétitive	105 493 965 \$
<i>Total des allègements fiscaux</i>	<i>126 768 402 \$</i>
– Autres apports dans les projets de recherche	570 615 538 \$
Effet de levier total des mesures fiscales	4,50

Sources : DCSC, Revenu Québec et ministère des Finances, compilation MESI.

2.C ANALYSE AVANTAGES-COÛTS

Le tableau 8 ci-dessous présente les résultats détaillés de l'analyse. Le coût total de la dépense publique relativement aux trois mesures fiscales est estimé à 245 M\$, avec 490 M\$ de retombées économiques induites dans l'économie, pour un ratio de rendement de 2,00. Les autres contributions publiques sont estimées par l'application d'un taux de 20 % au coût total des projets de recherche soutenus. Ce taux représente la part des aides financières du Ministère de 706 M\$ accordées en 2016-2017 pour la réalisation des projets d'investissement d'un coût total de 3 479 M\$⁹.

Tableau 8

Rendement de la dépense publique des trois mesures fiscales
(en M\$, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Retombées économiques générées par les trois mesures fiscales	Total
– Apports directs des entreprises dans les projets	431,1
– Effets des projets de recherche sur la profitabilité des entreprises	100,0
<i>Total des retombées économiques (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>	<i>531,1</i>
<i>Total des retombées économiques (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2014)</i>	<i>525,1</i>
Total des retombées économiques actualisées (à 6 % par année)	490,0 M\$
Coûts économiques des trois mesures fiscales	
– Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive	105,5
– Déductions fiscales aux chercheurs étrangers	16,0
– Déductions fiscales aux experts étrangers	5,3
– Autres sources publiques (hypothèse de 20 % du coût total des projets)	139,5
<i>Total des coûts économiques (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>	<i>266,2</i>
<i>Total des coûts économiques (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2014)</i>	<i>263,0</i>
Total des coûts économiques actualisés (à 6 % par année)	244,7 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique des trois mesures fiscales	2,00
Valeur actuelle nette (VAN) (retombées économiques moins coûts économiques)	245,2 M\$

Sources : DCSC, Revenu Québec, ministère des Finances, compilation MESI et sondages auprès de la clientèle des trois mesures fiscales, août-octobre 2017.

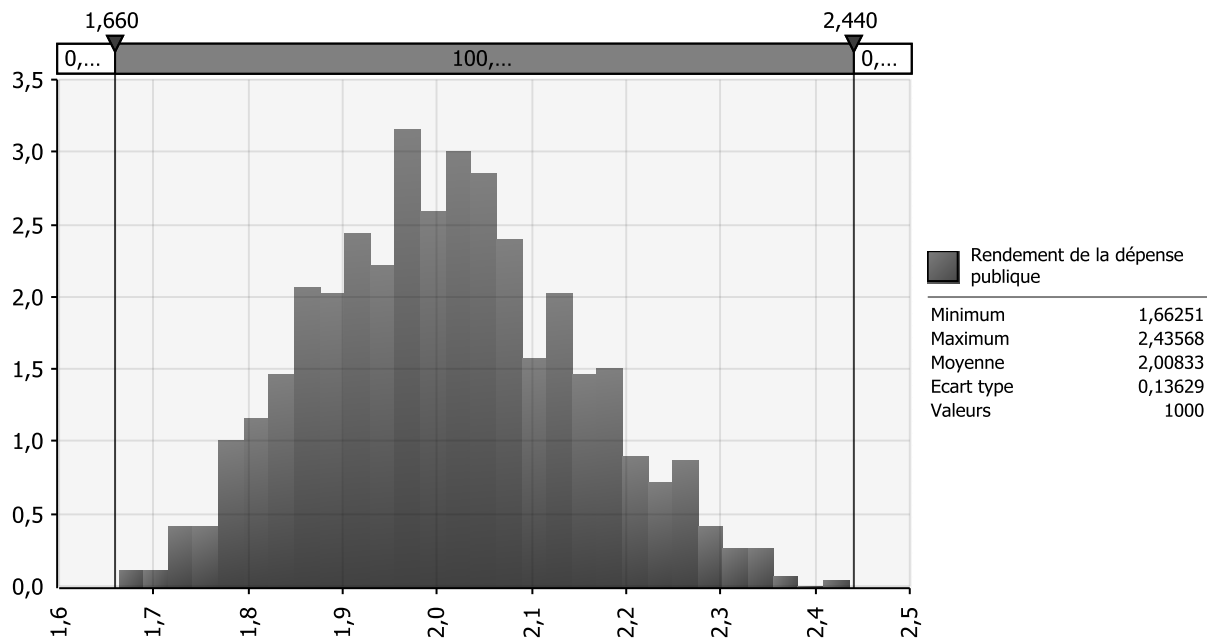
⁹ Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Rapport annuel de gestion 2016-2017.

L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La robustesse du résultat obtenu est confirmée par une analyse de sensibilité réalisée avec la méthode Monte-Carlo et à l'aide du logiciel @RISK. En effet, en faisant varier simultanément le montant des autres sources publiques de $\pm 20\%$, les effets sur la rentabilité des entreprises soutenues suivant la loi normale et, enfin, le taux d'actualisation de 3 % à 12 %, on peut conclure avec certitude que la totalité des recettes fiscales abandonnées dans le cadre des trois mesures fiscales est rentable économiquement (graphique 22).

Graphique 22

Rendement de la dépense publique



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse avantages-coûts est réalisée du point de vue sociétal (c'est-à-dire celui du contribuable) dans son ensemble. L'analyse consiste à déterminer les retombées économiques attribuables aux trois mesures fiscales et la dépense publique consentie pour les générer. Les trois mesures fiscales sont jugées efficaces lorsque les retombées dépassent les coûts.

- **Les bénéfices économiques** incluent les deux composantes suivantes :
 - Les apports de source privée dans le montage des projets.
 - Les effets sur la rentabilité des entreprises clientes qui correspondent à la marge bénéficiaire supplémentaire (ou au profit) attribuable aux allègements fiscaux consentis.
- **Les coûts économiques** regroupent ces éléments :
 - Les crédits d'impôt aux entreprises.
 - Les déductions fiscales aux chercheurs étrangers.
 - Les déductions fiscales aux experts étrangers.
 - Les autres aides financières publiques, correspondent à l'équivalent des aides financières de 706 M\$ (20 %) pour des projets d'investissement en recherche et innovation au coût total de 3 479 M\$ accordées par le Ministère au cours de l'année 2016-2017.

